

ARRETE N° 002077/MINTSS/SG/DRP/SDH/BEA DU 08 DEC 2023 PORTANT
ATTRIBUTION DE LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL AU PERSONNEL DU
MINISTERE DES TRANSPORTS, BP YAOUNDE,

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

- VU La Constitution ;
- VU La Loi N° 74/9 du 16 juillet 1974 portant institution de la Médaille d'Honneur du Travail ;
- VU Le Décret N°2011/408 du 09 décembre 2011 portant Organisation du Gouvernement ;
- VU Le Décret N°2011/410 du 09 décembre 2011 portant Formation du Gouvernement ;
- VU Le Décret N°2012/558 du 26 novembre 2012 portant Organisation du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ;
- VU Le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant Réaménagement du Gouvernement ;
- VU L'Arrêté N°21/MEPS du 23 décembre 1974 déterminant les formes dans lesquelles doit être sollicitée la Médaille d'Honneur du Travail au Cameroun ;
- VU Le dossier constitué par l'intéressé.

ARRETE :

Article 1^{er} : La Médaille d'Honneur du Travail, est décernée à la personne ci-après pour la promotion du 20 Mai 2023 :

N° D'ORDRE	NOMS ET PRENOMS	ANCIENNETE (EN ANNEES)	GRADES
MHT/2023/01	MPELE ONANA SERGE EDWIN ROLAND	13	ARGENT.

Article 2 : Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel en français et en anglais.



Yaoundé, le 08 DEC 2023

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Grégoire OWONA